



Liste de candidatures au comité exécutif

Assemblée générale électorale du 09 au 14 décembre 2024

Formulaire à remplir informatiquement

Original signé à adresser au siège de la fédération au 9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex à l'attention de la commission de surveillance des opérations électorales

le samedi 09 novembre 2024 au plus tard

- Par lettre recommandée avec accusé de réception, cachet de la poste faisant foi
- ou
- Dépôt contre reçu au siège de la FFBaD avant 16 heures le vendredi 08 novembre 2024

Je soussigné(e),

être tête de liste et déclare présenter la liste de candidatures ci-dessous au comité exécutif de la Fédération Française de Badminton.

Rappel – Articles des statuts de la FFBaD sur l'élection au comité exécutif :

4.3.8. A l'occasion de l'ensemble des opérations électorales conduisant au renouvellement complet du comité exécutif en début d'olympiade – ou en cours d'olympiade à la suite d'une révocation du comité exécutif – il n'est possible de candidater qu'au titre d'un seul des collèges visés à l'article 4.1.4 ainsi que, au sein du collège général, qu'au titre d'une seule liste. Il n'est pas possible de candidater à la fois au collège général et dans un collège spécifique visé à l'article 4.1.4.

4.3.9. Les conseillers techniques sportifs placés auprès de la FFBaD ou de ses organismes déconcentrés ainsi que les salariés de la FFBaD ne peuvent être électeurs à aucun titre.

Rappel – Articles du règlement intérieur de la FFBaD :

1.1.5. Le scrutin de liste pour l'élection dans le cadre du collège général est organisé de la façon suivante :

1.1.5.1. L'élection se déroule dans le cadre de l'assemblée générale électorale, composée conformément à l'article 3.6 des statuts.

1.1.5.2. Chaque liste candidate doit comprendre entre 20 et 30 candidats, provenant d'au moins 5 ligues différentes. Par ailleurs, au moins 7 membres doivent pouvoir justifier d'au moins 5 années de licence (dans les 3 dernières olympiades) et de participation au fonctionnement d'un club, d'un comité départemental, d'une ligue ou de la FFBaD, en qualité d'élu pendant au moins 4 ans en cumulé sur une ou plusieurs de ces fonctions.

1.1.5.3. Sur chaque liste les candidats doivent être classés dans un ordre de présentation correspondant à l'ordre dans lequel les candidats occuperont en priorité les sièges, cet ordre devant respecter l'alternance femme/homme ou homme/femme. Le candidat appelé à devenir le président de la FFBaD est placé en tête de liste.

1.1.5.4. Dans l'hypothèse de désistements individuels pour cas de force majeure après la date limite de dépôt des candidatures, la liste concernée peut néanmoins participer à l'élection à condition de toujours comprendre au moins 16 candidats.

1.1.5.5. Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes, ni être candidat au titre de plusieurs collègues, à l'occasion du renouvellement complet du comité exécutif, sous peine d'irrecevabilité des listes concernées et des candidatures dans les autres collèges, et de poursuites disciplinaires pour l'intéressé.

1.1.5.6. Les listes de candidatures au comité exécutif, rédigées sur papier libre, doivent être adressées au siège de la FFBaD, à l'attention de la commission de surveillance des opérations électorales, trente jours au plus tard avant le début de la période de vote visée à l'article 3.6.8 des statuts, par tout moyen prouvant la réception, ou déposées contre reçu au siège de la FFBaD.

1.1.5.7. Elles peuvent comporter un intitulé.

Pour chaque personne inscrite sur la liste, il faut joindre :

- **Le formulaire « Acceptation d'inscription sur une liste »,**
- **L'attestation sur l'honneur.**

Intitulé de la liste (facultatif) :

| N° | Civilité M. / Mme | NOM Prénom | Sexe (H/F) | N° de licence |
|-----------|-----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |
| 11 | | | | |
| 12 | | | | |
| 13 | | | | |
| 14 | | | | |
| 15 | | | | |
| 16 | | | | |
| 17 | | | | |
| 18 | | | | |
| 19 | | | | |
| 20 | | | | |

Intitulé de la liste (facultatif) :

| N° | Civilité M. / Mme | NOM Prénom | Sexe (H/F) | N° de licence |
|-----------|-----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|
| 21 | | | | |
| 22 | | | | |
| 23 | | | | |
| 24 | | | | |
| 25 | | | | |
| 26 | | | | |
| 27 | | | | |
| 28 | | | | |
| 29 | | | | |
| 30 | | | | |

Rappel – Articles du règlement intérieur de la FFBaD :

1.1.5.8. Les déclarations de candidature des listes doivent être accompagnées :

1.1.5.8.1. D'une profession de foi exprimant le projet porté par la liste ;

1.1.5.8.2. D'un document justificatif de l'acceptation de chaque candidat inscrit sur la liste et du numéro de sa licence de la saison en cours ;

1.1.5.8.3. De tous justificatifs permettant d'apprécier le respect des obligations visées à l'article 1.1.5.2 ;

1.1.5.8.4. D'une attestation sur l'honneur, signée par chaque candidat, certifiant qu'il jouit de ses droits civiques au sens de l'article 4.3.5 des statuts, qu'il n'a jamais fait l'objet, en France ou à l'étranger, d'une condamnation pénale à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, qu'il respecte les obligations en matière d'honorabilité prévues à l'article L. 212-9 du Code du sport et qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction administrative d'exercer telle que prévue à l'article L. 212-13 du même Code ;

1.1.5.8.5. D'un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de chaque candidat datant de moins de trente jours et, pour les personnes de nationalité étrangère, tout document équivalent délivré par les autorités du ou des pays dont elles sont ressortissantes.

Demande à effectuer en ligne sur le site du ministère de la justice :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

Autres dispositions du règlement intérieur de la FFBaD

1.1.5.9. Pour toutes les opérations liées à cette élection, à l'exception des cas de désistements individuels, seule la personne placée en tête de liste est habilitée à correspondre avec la FFBaD et avec les commissions compétentes. Elle est réputée être mandatée pour ce faire par l'ensemble des membres de la liste concernée.

1.1.5.10. La liste des listes pour l'élection du comité exécutif est dressée dans l'ordre alphabétique des intitulés ou, à défaut, du nom des têtes de liste. Les bulletins de vote (ou équivalents électroniques) reproduisent cette liste des listes. L'électeur doit choisir explicitement la liste à laquelle il apporte son vote.

1.1.5.11. Une liste unique est élue en totalité, à condition de recueillir au moins une voix.

1.1.5.12. L'élection se déroule en un tour unique. Il est attribué 14 postes à la liste qui a obtenu la majorité relative des suffrages valablement exprimés et 4 postes à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les autres listes ayant recueilli au moins 10% des suffrages valablement exprimés.

1.1.5.13. En cas d'égalité, la priorité est donnée à la liste dont la moyenne d'âge est la moins élevée.

Afin que la CSOE soit en mesure de remplir les missions qui lui incombent (article 5.2. des statuts), chaque tête de liste devra lui communiquer l'ensemble des supports, autres que la page dédiée du site Internet de la fédération, qui seront utilisés lors de la campagne électorale (page Facebook, blog, site Internet, etc.) à l'adresse email suivante : elections@ffbad.org.

Chaque liste devra fournir une synthèse de son programme le samedi 09 novembre 2024 au plus tard (2 pages maximum, cf. article 4.1.3 du code électoral).

Le remboursement des fonds engagés pendant la campagne officielle est conditionné à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de la tête de liste.

La liste devra justifier de l'ouverture de ce compte de campagne lors du dépôt de sa candidature. Seules les dépenses engagées par l'intermédiaire de ce compte de campagne pourront être remboursées (article 4.1.5 du code électoral).

J'atteste avoir pris connaissance du code électoral 2024 et je m'engage à le respecter.

Fait le _____, à _____

Signature (originale)